

Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (produits laitiers)

(92/C 306/07)

(Voir communication dans le «Journal officiel des Communautés européennes» n° L 360 du 21 décembre 1982, page 43.)

(en écus/100 kg)

Adjudication permanente	Numéro de l'adjudication	Décision de la Commission	Prix maximal d'achat
Règlement (CEE) n° 1589/87 de la Commission, du 5 juin 1987, relatif à l'achat par adjudication de beurre par les organismes d'intervention (JO n° L 146 du 6. 6. 1987, p. 27)	124	16. 11. 1992	263,50

(en écus/100 kg)

Adjudication permanente	Numéro de l'adjudication	Décision de la Commission	Montant maximal de l'aide	Garantie de destination
Règlement (CEE) n° 429/90 de la Commission, du 20 février 1990, relatif à l'octroi par adjudication d'une aide au beurre concentré destiné à la consommation directe dans la Communauté (JO n° L 45 du 21. 2. 1990, p. 8)	63	16. 11. 1992	208	240

(en écus/100 kg)

Adjudication permanente	Numéro de l'adjudication	Décision de la Commission	Prix minimal de vente	Garantie de transformation
Règlement (CEE) n° 3398/91 de la Commission, du 20 novembre 1991, relatif à la vente par adjudication de lait écrémé en poudre destiné à la fabrication d'aliments composés et modifiant le règlement (CEE) n° 569/88 (JO n° L 320 du 22. 11. 1991, p. 16)	18	16. 11. 1992	179	40